



Bonjour j,aimerai que tous personne qui lit mon msg me vien en ai

Par emerite, le 13/05/2009 à 22:25

bonjour

je suis africaine et me suis marie en 2006 avec un francais faute des violence conjugal je suis aller porte plainte et il ma mise a la porte deux semaine apres la gandamerie lui est convoque et troi moi apres j.ai eu l,annulation de mon titre de séjour j;ai fait une lettre au préfect qui ma répondu et déclare que les faite sitér pour les violence conjugal ne pas valable et de me demande de quitte le teritoir francais j;aimerai svp que vous m;aide parceque les motif de mon refus de titre de séjour ne pas fondée en plus la gandamerie a pri parti prise mon marie qui a raconte des soutises sur mon suge il déclare comme quoi les fête déclare ne sont pas valable meme le serdificial medical que j;ai présentée ne pas toujours valable j;aimerai savoir si la gandameri peux désidée sur les faite et si mon marie à drois de déclarée les chose fause pour cagne le proce et comment faire pour recupére mon titre de séjour qui est vpf à la tande d;une suite vavorable cordialement